
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zurich, le 15 mai 2025

Huit revendications pour une AVS porteuse d'avenir

À l'occasion du Congrès sur l'organisation future de la prévoyance vieillesse en Suisse, l'Association suisse des Aînés, l'Union patronale suisse et l'Union suisse des arts et métiers ont adopté une requête contenant des revendications à l'attention du Conseil fédéral et du Parlement. Celle-ci doit permettre de stabiliser l'AVS et de garantir la prévoyance vieillesse pour les générations futures.

Des réformes structurelles sont nécessaires pour conserver de manière durable l'AVS, l'adapter aux conditions de vie actuelles et ainsi la préserver pour les générations futures. C'est autour de ces thématiques que s'est tenu hier à Berne le «Congrès sur la conception future de la prévoyance vieillesse en Suisse». L'événement a été organisé par l'Association suisse des Aînés (ASA), l'Union patronale suisse (UPS) et l'Union suisse des arts et métiers (usam). Dans le cadre du congrès, les trois organisations ont adopté une requête contenant des revendications à l'attention du Conseil fédéral et du Parlement.

L'AVS face à des défis majeurs

Le système actuel de la prévoyance vieillesse suisse vacille: l'évolution démographique combinée à l'augmentation des exigences en matière de prestations met à mal les deux premiers piliers. Dès 2026, le premier pilier sera déficitaire. Pour y remédier, des mesures structurelles sont nécessaires. L'ASA, l'UPS et l'usam adressent ainsi huit revendications au Conseil fédéral et au Parlement, qui visent à adapter la prévoyance vieillesse aux circonstances et à la préparer pour l'avenir.

Huit revendications adressées au Conseil fédéral et au Parlement

Les trois organisations entendent maintenir le système éprouvé des trois piliers de la prévoyance vieillesse. Des réformes sont toutefois indispensables pour préserver la prévoyance vieillesse à long terme. La mesure majeure consiste à relever l'âge de référence. Celui-ci peut, par exemple, être relevé progressivement parallèlement à l'allongement de l'espérance de vie. Il s'agit là du seul moyen d'aborder les problèmes de financement de l'AVS. Actuellement, nous avons tendance à fermer les yeux devant l'évidence: nous vivons en moyenne de plus en plus vieux, nous vivons de plus en plus longtemps en bonne santé, on compte de moins en moins de personnes actives pour de plus en plus de retraités. Un relèvement de l'âge de référence est non seulement justifiable, mais aussi indispensable si nous ne voulons pas perdre régulièrement en prospérité et en compétitivité. C'est pourquoi il est également impératif de créer des conditions générales qui renforcent l'intérêt à travailler plus longtemps, même au-delà de l'âge de référence.

Pour une prévoyance vieillesse durable à long terme.

La requête adoptée contenant les revendications des trois organisations ASA, UPS et usam révèle que la prévoyance vieillesse suisse fonctionne bien sur de nombreux points. Il est toutefois question de préparer le système pour l'avenir en procédant à des adaptations ciblées et de permettre ainsi aux générations futures de bénéficier d'une retraite décente.

Pour en savoir plus: Requête contenant les revendications de l'ASA, de l'UPS et de l'usam

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Barbara Zimmermann-Gerster

Responsable de la politique sociale et des assurances sociales, Union patronale suisse (UPS)

zimmermann@arbeitgeber.ch

Rudolf Joder

Président de l'Association suisse des Aînés (ASA)

rudolf-joder@joder.ch

Simon Schnyder

Responsable de la politique sociale, Union suisse des arts et métiers (usam)

s.schnyder@sgv-usam.ch

T +41 77 425 39 75